



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Tous les licenciés doivent se changer dans les vestiaires,
- Respecter les horaires,
- Chaque enfant doit avoir une paire de zoris ou claquettes ou chaussons afin de pouvoir circuler entre le dojo et les vestiaires,
- Chaque pratiquant doit adopter une hygiène correcte (ongles coupés,)
- Pour la sécurité des pratiquants, aucun bijou n'est toléré sur le tatami, les cheveux doivent être attachés,
- Les parents doivent déposer et récupérer les enfants dans le dojo,
- Les parents doivent prévenir impérativement si une tierce personne récupère l'enfant,
- Respecter le silence dans le dojo pour le bon déroulement du cours,
- Avoir un comportement correct à l'intérieur comme à l'extérieur du dojo,
- Ne pas dégrader le matériel ou les locaux (vestiaire, hall...),
- Ne pas jouer dans le hall,
- Respecter les autres activités sportives qui se déroulent dans le complexe sportif,
- Veillez à laisser les toilettes et les vestiaires aussi propres que vous aimeriez les trouver,
- Toute année commencée est due, aucun remboursement ne sera effectué.

Le Judo-Club Thironnais décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou la détérioration d'objets personnels, lors des entraînements et des compétitions.

Ainsi, il est conseillé de ne pas venir avec des objets de valeur au dojo et lors des déplacements.

Les judokas mineurs sont tous sous la responsabilité de l'éducateur du Judo-Club Thironnais dans les créneaux horaires qui figurent dans la lettre de début de saison.

Pour le bon fonctionnement des cours, merci d'appliquer et de respecter ce règlement.

L'équipe du Judo-Club Thironnais

Fait à THIRON-GARDAIS Le:

Signature du licencié et de son représentant légal ou tuteur :